



N/Réf : 05/05/SG/2016

★ Mobiliser pour Construire ★

ACTION TCHADIENNE POUR L'UNITÉ ET LE SOCIALISME / PARTI RÉVOLUTIONNAIRE POPULAIRE ET ÉCOLOGIQUE
Chadian Action for Unity and Socialism/Popular and Ecological Revolutionary Party
(ACTUS/prpe)

E-mails : actus_pr@yahoo.com actus-prpe@club-internet.fr

Tchad : le dictateur Déby persiste dans ses crimes et violations des droits de l'homme. L'ancien 1^{er} Ministre Dr Fidel Moungar est interdit de sortie du territoire.

Déclaration du Parti d'opposition, ACTUS/prpe

Après les assassinats, les arrestations et les disparitions massives des militants de l'opposition qui ont émaillés l'élection présidentielle du 10 avril 2016, c'est au tour de l'ancien 1^{er} Ministre de Déby, Dr Fidel Moungar d'être victime de la terreur du tyran Déby. En effet, il fut illégalement interdit de sortie du territoire national.

En effet, selon l'interview de son épouse Corine Moungar accordée à la Radio, FM du journal en ligne du Blog Makaila, l'ancien 1^{er} Ministre de Déby d'Avril à Novembre 1993, « a été débarqué de l'avion et son passeport diplomatique lui a été retiré » le 28.04.2016. Rappelons par ailleurs, que Dr Fidel Moungar est le porte-parole du candidat à la présidentielle de l'opposant Laoukein Kourayo Médard, actuel Maire de Moundou.

Le Général président Sultan Déby, qui règne en monarque absolu sur le Tchad depuis 26 ans, ne tolère pas la moindre velléité de contestation de son pouvoir.

Expert hors pair en hold up électoral, le despote en est à son 5^{ème} coup de Maître à l'élection du 10 avril 2016. Il s'était autoproclamé président dès le 1^{er} tour avec 61,56% des voix. Cependant, le rapport de la Commission technique de centralisation et de compilation des résultats de l'élection présidentielle de 2016, publié le 29 avril 2016, place le tyran au 4^{ème} rang, loin derrière les candidatas de l'opposition. [Source : Makaila Over Blog du 29.04.2016]

1 ^{er} - Saleh Kebzabo	33,15%
2 ^{ème} - Laoukein Kourayo	25,82%
3 ^{ème} - Mahamat Ahmat Al Habo	14,98%
4 ^{ème} - Idriss Déby	10,10%

Contrairement aux présidents de la CENI centrale et du Conseil constitutionnel, respectivement M. Royoumbaye Nadoumngar Jean-Pierre et M. Nagoum Yamassoum, tous inféodés au tyran Déby, nous tenons ici à rendre solennellement, un vibrant hommage au président de la Commission technique de centralisation et de compilation des résultats de l'élection présidentielle de 2016, M. MIARIM DILLAH Évariste, ainsi qu'à tous ses membres, pour leur probité morale, expertise scientifique et leur courage politique sans précédent, d'avoir publié les vrais résultats des urnes. Ils entreront par la grande porte dans l'histoire du Tchad car le peuple tchadien leur sera reconnaissant.

Le minable pourcentage du tyran Déby, jette de l'opprobre sur sa personne et renforce le discrédit, la colère que le peuple éprouve à son égard. En effet, 90% de tchadiens le rejettent fermement. Abasourdi par cette gifle magistrale que lui a administrée le peuple, blessé et humilié dans son profond orgueil de despote, le monarque absolu a décidé de se venger en s'octroyant la 1^{ère} place. Passer du 4^{ème} rang au 1^{er} usurpé, le Général président Sultan Déby a battu le record mondial du hold up en terre de la Françafrique de l'impérialisme français. Le despote a fait preuve d'un délit électoral, un crime contre la volonté populaire, voire un déni d'existence du peuple tchadien.

Ces vrais résultats sont mathématiquement prouvés, par conséquent scientifiques et rationnels. Ils traduisent avec force si besoin en est, la volonté inébranlable du peuple de se débarrasser de leur bourreau Déby.

Si ce cynique personnage disposait encore en filigrane d'une infime honnêteté intellectuelle, d'éthique morale, politique et de l'amour pour la patrie et le peuple tchadien, il aurait du déjà tirer les conséquences depuis plus d'une décennie, afin d'épargner des milliers de vies humaines et la descente aux enfers du Tchad.

Il serait par ailleurs utile de rappeler que le despote Déby et son régime sont illégitimes. En effet, c'est un dirigeant qui a été imposé au peuple par les puissances impérialistes occidentales, notamment la France depuis 26 ans, à la faveur d'un coup



d'état que cette dernière a soutenu et organisé sous la supervision de l'Officier de la DGSE Paul Fontbonne [Dossier Noir de la politique africaine de la France N°13 éd. l'Harmattan, Paris, 1999].

Notre pays est par ailleurs, classé parmi les 10 derniers pays les plus pauvres au monde (183ème sur 185 pays) selon le rapport 2015 du PNUD sur l'IDH 2015 du PNUD.

Le pays est dirigé par une horde de prédateurs voraces du clan présidentiel, rentiers du pouvoir qui pillent en toute impunité les colossaux revenus du pétrole. Ce qui entraîne la paupérisation jamais égalée et exponentielle des masses populaires. Inversement le clan présidentiel et leurs thuriféraires sont richissimes Cela est insupportable.

Au demeurant, il conviendrait de souligner le détournement en toute impunité de 136 milliards de FCFA du trésor public par l'ancien Directeur des Douanes du Tchad, M.Salaye Déby, frère du Général Président Sultan Déby, auxquels viendraient s'ajouter plus de 7 milliards de FCFA que le MPS, parti présidentiel aurait dépensé pour le 1^{er} tour de la présidentielle... [Cf. Tchadpages du 03.12.2015, Tchad infos, revue de la presse du 6 au 13 décembre 2015]

Victime des 26 ans de crimes contre l'humanité, le peuple n'a jamais voté et ne votera jamais pour Déby, l'usurpateur et squatter du palais rose, car il est l'allié des puissances impérialistes occidentales, notamment la France qui lui apporte son soutien inconditionnel multiforme : militaire, diplomatique, financier...

Le Général président Sultan Déby gouverne par la coercition, les assassinats, la terreur, les embastillements, les traitements humiliants et dégradant des citoyens...

L'interdiction de sortie du territoire national qui frappe Dr Fidel Mounkar, participe à cet arsenal de répression et stratégie pour asservir le peuple, et afin de garantir la pérennité de son pouvoir. La privation de liberté de circulation est une violation flagrante des libertés individuelles, stipulées dans l'article 12 de la constitution de la république du Tchad de 1996 : « *Les libertés et les droits fondamentaux sont reconnus et leur exercice garanti aux citoyens dans les conditions et les formes prévues par la Constitution et la loi.* » et dans l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU du 10 décembre 1948, ratifiée par ailleurs par le Tchad : [« 1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat. 2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ».]

Dans ce même registre des violations des droits de l'homme, pendant cette période électorale, citons entre autres la **disparition et assassinats de 60 militaires qui ont voté pour les candidats de l'opposition, la disparition depuis le 19 avril 2016 du président d'un parti de l'opposition le MNCT (Mouvement National pour le Changement au Tchad M. Mahamat Ahmat Lazina,** [Tchad pages du 27.04.2016].

L'enlèvement par les éléments de l'Agence nationale de sécurité (ANS) et la Gendarmerie de Moundou. des militants de la Convention Tchadienne pour la Paix et le Développement (CTPD) du candidat de l'opposition Laokein Kourayo : Il s'agit de M.Dionadji Dionheur, M. Idriss Ramadan, un autre militant de ce même parti, M. Mahamat Taher Lol est activement recherché par la police politique [Tchad infos du 27.04.16]

Ces arrestations, enlèvements assassinats...érigés en mode de gouvernement par le tyran Déby, sont en violation des articles 17 de la constitution du Tchad et l'article 9 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU du 10 décembre 1948 qui déclarent respectivement : [«*Tout individu a droit à la vie, à l'intégrité de sa personne, à la sécurité, à la liberté, à la protection de sa vie privée et de ses biens.* »] et [«Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.»]

En 25 ans de dictature implacable, le Général président Sultan Déby, l'une des dictatures les plus cruelles des annales des dictateurs du monde, auraient assassiné plus de 30000 tchadiens, selon les estimations des associations de défense des droits de l'Homme. Il est incontestable que le record de ce palmarès tragique sera battu avec son 5^{ème} hold up électoral.

Quel serait le seuil du nombre des tchadiens assassinés, par le tyran Déby, et à partir duquel les puissances impérialistes occidentales et notamment la France pourraient enfin reconnaître que leur poulain est un dictateur criminel invétéré ?

Face à ces hold up électoraux congénitaux et pathologiques du tyran Déby, aucune alternance démocratique pacifique ne sera possible sous son régime. Le peuple n'a pas d'autres objectives alternatives, que celle de se libérer de la tyrannie grâce à la résistance armée. En effet, le pertinent **préambule de la constitution de la République du Tchad** nous conforte dans ce sens car il légitime, toute action du peuple visant à mettre hors d'état de nuire le Général président Sultan Déby et son régime dictatorial en ces termes :



[« - Proclamons solennellement notre droit et notre devoir de résister et de désobéir à tout individu ou groupe d'individus, à tout corps d'Etat qui prendrait le pouvoir par la force ou l'exercerait en violation de la présente Constitution ; - Affirmons notre opposition totale à tout régime dont la politique se fonderait sur l'arbitraire, la dictature, l'injustice, la corruption, la concussion, le népotisme, le clanisme, le tribalisme, le confessionnalisme et la confiscation du pouvoir ; »]

De ce qui précède, notre Parti ACTUS/prpe :

- ▶ réaffirme et condamne avec force la nature criminogène du Général président Sultan Déby, son pouvoir autocratique.
- ▶ condamne fermement cette tyrannie sanglante du despote qui endeuille des milliers de familles et violent impunément les Libertés et droits fondamentaux des citoyens tchadiens
- ▶ exige du Général président Sultan Déby la restitution immédiate et sans conditions du passeport du Dr Fidel Moungar, et ainsi que la levée concomitante des mesures iniques d'interdiction de sortie du territoire tchadien le concernant.
- ▶ exige la libération immédiate et inconditionnelle de tous les militants de l'opposition arrêtés, et que lumière soit faite sur les cas des militaires et civils disparus pendant la période électorale, dont M. Mahamat Ahmat Lazina, Président du MNCT
- ▶ demande à la France défenseur de son allié criminel Déby, d'user de toute son influence en qualité de Maître afin d'exiger de ce dernier le strict respect des droits humains et de l'homme (liberté de circulation, libération de prisonniers politiques, et d'opinions, respect de la constitution ...)
- ▶ demande au Gouvernement français de respecter la volonté du peuple tchadien, qui lutte depuis 26 ans par tous les moyens pour sa survie contre le dictateur Déby.
Rien ne saurait justifier le soutien inconditionnel d'un pays dit démocratique comme la France, pays des droits de l'Homme, au dictateur Déby, fossoyeur de la démocratie.
Aucune «défense» des intérêts de la France, ne saurait justifier la défense du tyran Déby et ses crimes contre l'humanité, perpétrés contre le peuple tchadien.
Aucun intérêt d'état, quel qu'il soit, ne justifierait un quelconque soutien de la France au dictateur Déby, ni devrait prévaloir sur les milliers de vies humaines tchadiennes.
La France patrie des droits de l'homme, par principe moral aurait du être aux côtés du peuple qui lutte pour la démocratie contre la dictature.
- ▶ condamne fermement les puissances impérialistes occidentales, notamment la France qui depuis 26 ans apporte son soutien multiforme (diplomatique, militaire, financier et politique) au dictateur Déby.
Au demeurant, il serait utile de rappeler que grâce à l'une de nombreuses interventions de l'armée française contre les Forces de résistance nationale (bras armé du peuple insurgé contre la tyrannie), le Général président Sultan Déby, fut sauvé in extremis en février 2008, car les patriotes résistants tchadiens avaient encerclé le palais rose de N'Djaména.
[Cf. La Croix du 7 février 2008].

05 Mai Avril 2016

**Le Secrétaire Général d'ACTUS/prpe
Dr LEY-NGARDIGAL Djimadoum**

